



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Comité de Programmation n° 34

GAL Vallée du Loir – Lundi 2 décembre 2024

Compte-rendu de réunion de 9 pages
11h45 – En visio-conférence

Le 2 décembre 2024 en visio-conférence, le GAL Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni.

Appel des membres du GAL et vérification du quorum.

Appel des membres du GAL et vérification du quorum.

	En personne
	En visio

COLLEGE PUBLIC			
		Présent(s)	Pouvoir de vote
Jean-Claude Boiziau	Titulaire	1	
Nadine Grelet-Certenais	Titulaire		
Jean -Pierre Guichon	Titulaire		
Nastasia Lewandowski	Titulaire	1	
Catherine Chevallier	Titulaire		
Jacqueline Manceau	Titulaire	1	
	Titulaire		
Christiane Martin	Titulaire	1	
Emile Guillon	Titulaire		
Christophe Libert	Suppléant		
Françoise Rachtet	Suppléant		
Carine Menage	Suppléant		
Juliette Blind	Suppléant		
Pascal Marie	Suppléant		
Jean Gouband	Suppléant	1	
François Boussard	Suppléant		
Hervé Roncière	Suppléant		
TOTAL		5 Présents	4 votants

COLLEGE PRIVE			
		Présent(s)	Pouvoir de vote
Charles Mathieu	Titulaire	1	
Francis Dorlencourt	Titulaire	1	
Pierre Gauvain	Titulaire		
	Titulaire		
Xavier De Marnhac	Titulaire		
	Titulaire		
Jean Vergnaud	Titulaire	1	
Magali Pichon	Titulaire		
Shelly De Vito	Titulaire		
Françoise Masse	Titulaire	1	
Eric Cachan	Titulaire	1	
Michèle Ducreux	Suppléant		
Marie Allard	Suppléant		
Olivier Beurdouche	Suppléant		
	Suppléant		
André Guicheteau	Suppléant		
	TOTAL	5 présents	5 votants



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Nombre de présents : 10
Nombre de présents ayant voix délibérative : 9
Nombre de votants du collège privé : 5

Etaient présents également :

- Karine Bordeau (Chargée de mission LEADER)

La Région et l'ASP sont excusées.

Pour le Collège Public, M.Jean Gouband n'a pas de pouvoir de vote pour respecter le quorum.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, suivie d'une présentation de l'ordre du jour par le Président du comité de programmation du programme LEADER 2014-2022.

L'Ordre du jour est :

- Programmation (1)
- Etat d'avancement des dossiers (et suivi financier)
- Bilan Fiche-action n°2

Programme LEADER 2014-2022

Le président du comité de programmation précise que le délai est très serré pour la validation du dossier du CPIE.

La dernière minute a été attendue pour savoir si ce dernier projet pouvait obtenir plus de Leader.

La technicienne GAL indique que le montant instruit correspond au montant de l'enveloppe restante à ce jour (enveloppe d'un montant de 2 374 982,00 €).

1-1 Dossier RPD190222CR0520067- Animation du site de la Bruère pour la sensibilisation du public à la transition écologique - Fiche action n°6

Porté par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 19 octobre 2022 avec une note de 10/10.

Après instruction par les services de la Région, le dossier est validé avec un montant d'aide Leader de

31 041,53 €.

Il n'y a pas de conflit d'intérêt sur le dossier.

Les membres du comité de programmation le valident.

1-2 Etat d'avancement de l'instruction des dossiers 2014-2022 au 02/12/2024

L'état des dossiers de demande de financement LEADER à la date du 2 décembre 2024 est présenté comme suit :



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Etat traitement des dossiers	Nb dossiers	Total Leader obtenu et potentiel				
3.0 - A programmer	1	31 041,53 €				
4.1.0 - Demande de paiement à préparer -> Animation Leader à transmettre en nov. 24	1	56 638,12 €	Animation LEADER maximum potentiel- Fin prise en compte Frais 30 novembre 2024- Demande de paiement à réaliser			
4.1.2 - DP à enregistrer sur logiciel OSIRIS - à Envoyer à Région - avec commande publique	3	113 334,05 €				
4.2 - DP à instruire - sans commande publique	1	20 138,31 €				
4.2.0-DP à instruire - Commande Pubique - Dossier Transmis Cabinet Deloitte	5	107 984,46 €				
4.2.1 - DP à instruire - avec commande publique	1	21 183,33 €				
4.2.4 - DP à instruire-Contrôle Commande Publique Cabinet Deloitte réalisé	5	91 094,44 €				
4.3 - Demande de paiement en cours d'instruction	6	199 591,81 €				
4-6-DP en recours - Réinstruction - avenant en signature	1	45 000,00 €				
5.0 - DP transmis à l'ASP	6	141 338,40 €				
5.0.4-Demande de paiement Recours Région->ASP	1	34 939,58 €	Dossier PETR - En attente de fin de traitement depuis 2020			
5.1 - Soldé	111	1 510 927,72 €				
5-3-Contrôle de conformité - Pièces fournies à l'ASP	1	9 000,00 €				
Total général prévisionnel	143	2 382 211,75 €				



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Suivi financier

La maquette financière doit être modifiée afin d'engager le dossier programmé le 2 décembre 2024.

Le transfert des fonds entre les fiches-actions est détaillé ci-dessous.

- 1 892,00 € de la Fiche-action n°3
- 10 877,58 € de la Fiche-action n°5
- 11 250,00 € de la Fiche-action n°9

→ Sur la Fiche-action n°6 pour un montant total de 24 019,58 €

Les membres du comité de programmation valident à l'unanimité la modification de la maquette financière. L'annexe 2 modifiée est jointe au compte-rendu.

La notification n°12 relative à la modification de la maquette financière sera transmise à la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire par courrier.

1-3 Information – Bilan Fiche-Action n°2 - Moderniser l'artisanat, le commerce et les services de proximité

La technicienne GAL informe les membres du GAL de la mise en ligne en août 2024 sur le site du PETR Pays Vallée du Loir du bilan relatif à la fiche-action n°2 – Moderniser l'artisanat, le commerce et les services de proximité. La cartographie a été effectuée par Marie Petitjean, chargée de mission Energie Climat et la mise en page par Paola Perseille, chargée de Communication.

En 2016, la Région des Pays de la Loire et le Pays Vallée du Loir se sont associés pour soutenir les projets d'investissement du secteur de l'artisanat, le commerce et les services de proximité. Une collaboration étroite avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe a fait le succès de cette initiative.

L'aide financière accordée de la **Région** et du programme **LEADER** à montant égal était d'un maximum de 25 % de la totalité du projet.

62 entreprises du territoire ont ainsi été soutenues financièrement.

Le président du Comité de programmation fait remarquer qu'au vu du bilan présenté, la physionomie de la nouvelle programmation Leader 2023-2027 est bien différente. Il aurait fallu pouvoir conserver ce modèle.

L'objectif est que cette nouvelle enveloppe à consommer puisse bénéficier à l'ensemble du territoire.

Le président du GAL et du comité de programmation remercie les membres du GAL de leur présence.

Les équipes du PETR vont poursuivre le rythme pour finaliser la programmation 2014-2022 afin de répartir sur ce nouveau programme Leader 2023-2027.

Les futurs bilans seront communiqués par mail aux membres du GAL et seront consultables sur le site internet du PETR Pays Vallée du Loir <https://pays-valleeduloir.fr/>

Fait à Vaas, le 2 décembre 2024

Jean-Claude Boiziau

Président du GAL